

Groupe de travail

Concertation sur le décompte algorithmique Offshore Impact ISP15

08 Juin 2023

Agenda

1. **PRÉSENTATION DU PROJET ISP15**

2. **IMPACT DU PROJET ISP15 SUR LE SERVICE DE DÉCOMPTE ALGORITHMIQUE OFFSHORE**



01

Présentation du projet ISP15

Le pas de règlement des écarts doit passer à 15 minutes d'ici le 1er janvier 2025 en application du règlement EBGL

Une obligation règlementaire pour aller vers une harmonisation européenne…

Le Règlement Européen 2017/2195 « Guideline on Electricity Balancing » entré en vigueur le 18 décembre 2017, les gestionnaires de réseau doivent appliquer un **pas de règlement des écarts de 15 minutes**, au plus tard 3 ans après l'entrée en vigueur du texte, soit d'ici le 18 décembre 2020
En application de l'article 62(2)(d) du règlement EBGL, la CRE accorde une dérogation jusqu'au **1er janvier 2025** pour la mise en œuvre en France du pas de règlement des écarts à 15 minutes dans sa délibération du 14 novembre 2018

… avec des impacts dans de nombreux domaines

De nombreuses évolutions techniques ainsi que des évolutions des règles des mécanismes de marché
Exemples de sujets impactés :
- Les dispositifs de comptage des gestionnaires de réseau
- Le système de profilage
- Le dispositif de programmation
- Le mécanisme d'ajustement, les services système, NEBEF
- Le mécanisme de capacité

Organisation des travaux

Concertation menée conjointement par RTE et Enedis depuis mi 2019
- Instruction des différents sujets au sein des GT existants
- Organisation de GT Ad hoc ISP15 pour suivre l'avancement global

Impact du passage à l'ISP15 sur le comptage RPT, concerté dans le cadre du GT Comptage et Données

1

Les données impactées en lien avec le comptage RPT sont :

- Les données de comptage brutes et validées,
- Les données physiques brutes et validées.

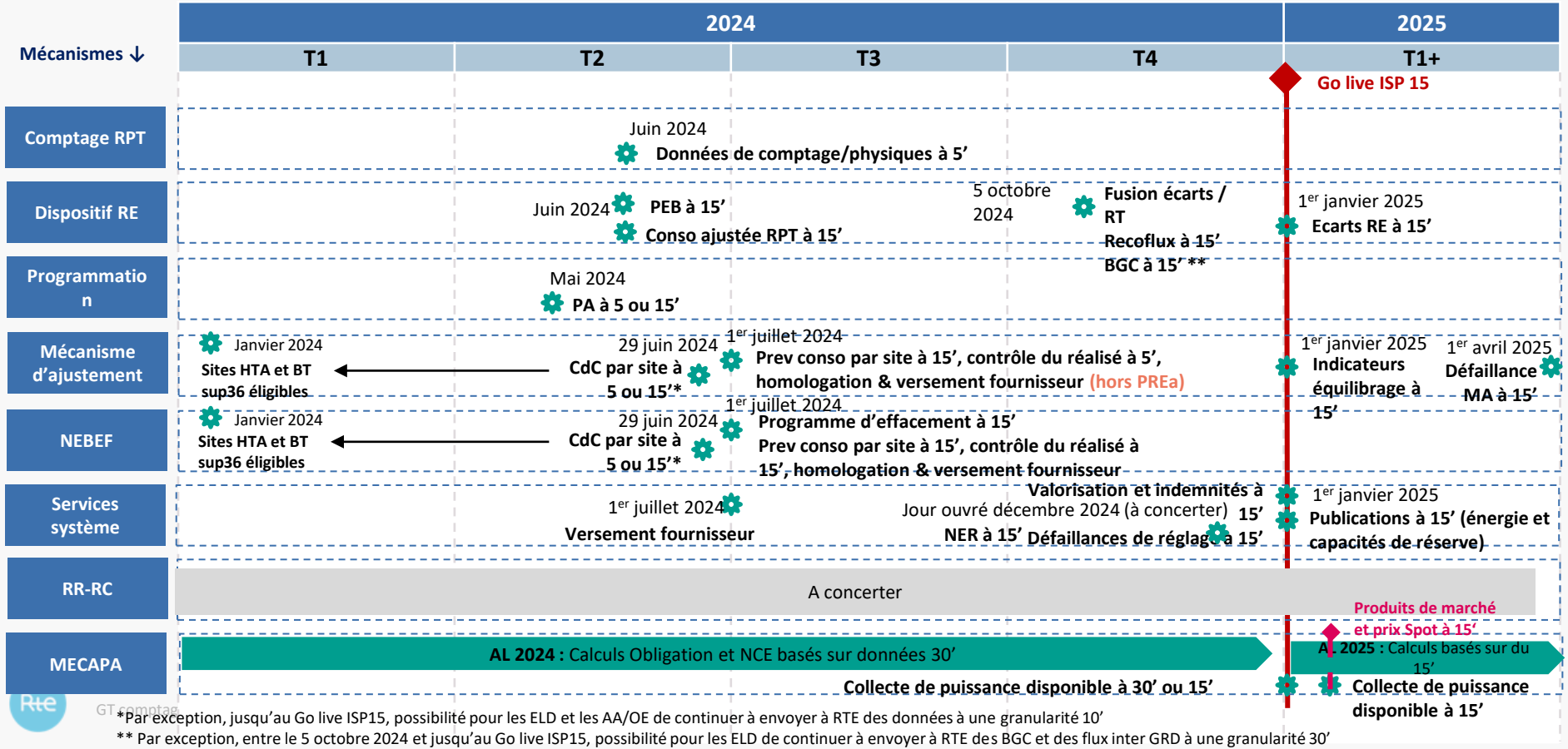
Ces données actuellement au pas 10 min vont passer au pas 5 min, ainsi que les publications associées.

2

Les données réseau permettant la facturation du CART ne sont pas impactées et resteront au pas 10 min.

La trajectoire de déploiement concertée prévoit un déploiement progressif des bascules au pas 15', démarrant début 2024

Mise à jour 12.04.2023



GT comptage

*Par exception, jusqu'au Go live ISP15, possibilité pour les ELD et les AA/OE de continuer à envoyer à RTE des données à une granularité 10'

** Par exception, entre le 5 octobre 2024 et jusqu'au Go live ISP15, possibilité pour les ELD de continuer à envoyer à RTE des BGC et des flux inter GRD à une granularité 30'

02

Impact du projet ISP15 sur le service de décompte algorithmique offshore

2.1 Rappel du fonctionnement actuel

La solution de décompte algorithmique offshore

Rappel modalités de souscription

Une souscription en deux phases

Phase 1 (prérequis Phase 2)

Préparer et tester l'interface Producteur/RTE et préparer le paramétrage

3 mois avant l'activation du 1er contrat d'achat

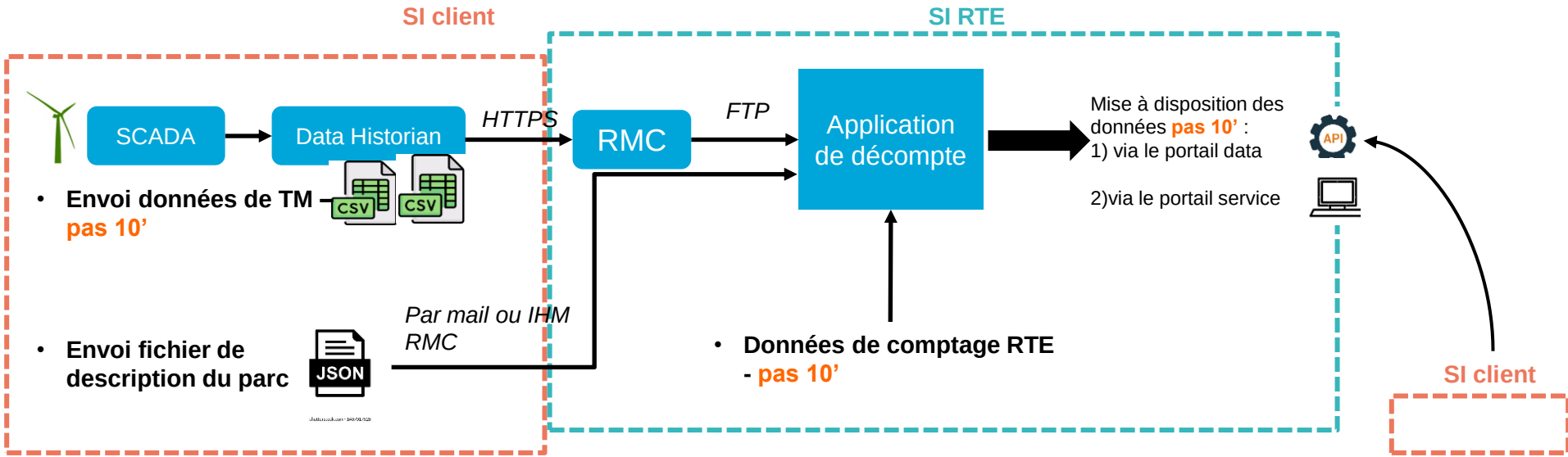
Phase 2 (optionnelle)

Activer le décompte algorithmique et publier les données par tranche contractuelle

Au plus tard 15 jours avant l'activation du 1er contrat d'achat et notification 15 jours avant chaque activation de contrat d'achat supplémentaire

La solution de décompte algorithmique offshore

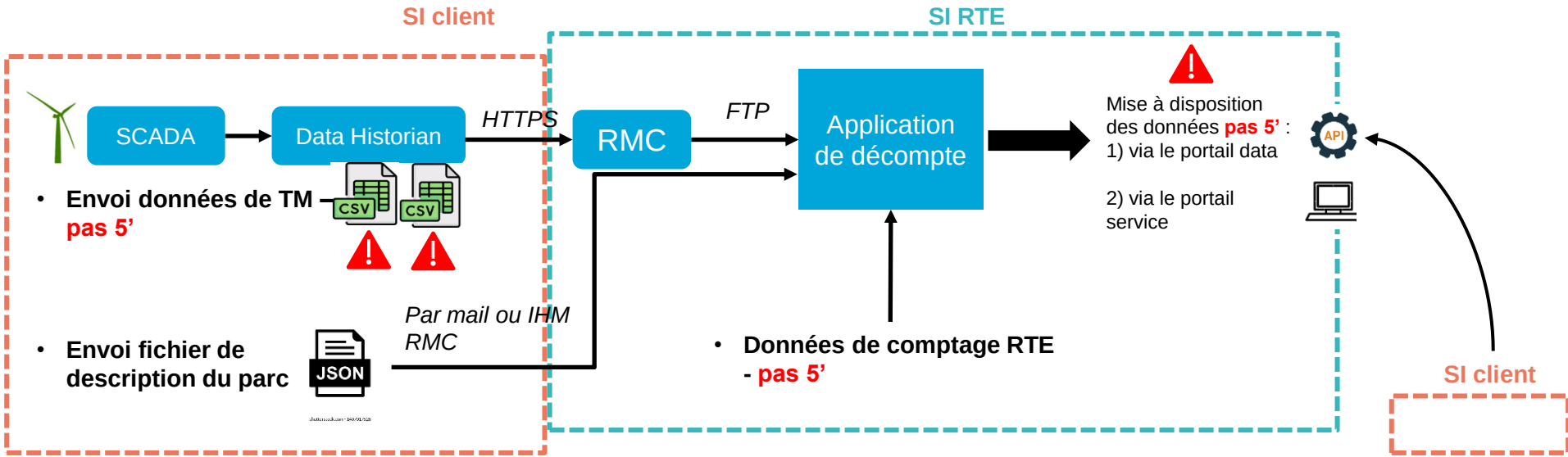
Rappel Interface d'échange des données



2.2 Fonctionnement cible ISP15

La solution de décompte algorithmique offshore

Fonctionnement global cible



Envoi données TM Eoliennes

Impact ISP15

Rappel :

- 1 fichier CSV par grappe d'éolienne et par jour
- Une ligne par éolienne et par pas de temps

Format actuel



Fichier CSV Microsoft Excel

1008 lignes, 77ko

Format cible



Fichier CSV Microsoft Excel

2016 lignes, 154ko

Nombre de lignes et volume doublés au pas 5min.

Envoi données TM Point de comptage

Impact ISP15

Rappel :

- 1 fichier CSV par jour contenant tous les PDC
- Une ligne par PDC et par pas de temps

Format actuel



Fichier CSV Microsoft Excel

1008 lignes, 77ko

Format cible



Fichier CSV Microsoft Excel

2016 lignes, 154ko



Nombre de lignes et volume doublés au pas 5min.

Mise à disposition des données au pas 5’

Les données disponibles après la souscription au service sont les suivantes :

Type	Service de données Portail Data	Service de données Portail Services	Remarque
Données de comptage des équipements installés sur la plateforme offshore	SPEED Metering BIG Raw Metering BIG Metering	Visualiser les données de comptage	Service disponible au titre du CART
Données réseaux permettant la facturation du CART	BIG System	Visualiser les données réseaux	Service disponible au titre du CART
Données de comptage des équipements fictifs (1 PDC fictif par mât éolien)	BIG Metering	Visualiser les données de comptage	Service disponible au titre du présent service
Données physiques correspondants aux 2 ou 3 flux activés (1 flux par contrat de tranche)	BIG Physical	Visualiser les données physiques	Service disponible au titre du présent service

APIs impactés

Modalité de bascule des données au pas 5’:

- Une donnée portant sur une date postérieure ou égale **au 1er juin 2024** sera au pas 5’
- Une donnée portant sur une date antérieure au **1er juin 2024** sera au pas 10’ (cf Annexe 1)

Planning global

Janvier 2024

Avril 2024

Possibilité de réaliser les tests techniques et fonctionnels de la phase 1 au pas 5’

1Ier Juin 2024

✓ Début de publication des données au pas 5’ (arrêt publication du pas 10’)

Propositions:

Pour toute nouvelle souscription phase 1, les tests doivent être réalisés au pas 5’

Pour un parc ayant déjà souscrit (phase 1 ou 2) :

- solution transitoire d’envoi des données au pas 10’ possible
- tests à prévoir pour basculer vers le pas 5’

1Ier Janvier 2025

✓ Entrée en vigueur du pas de règlement des écart à 15’

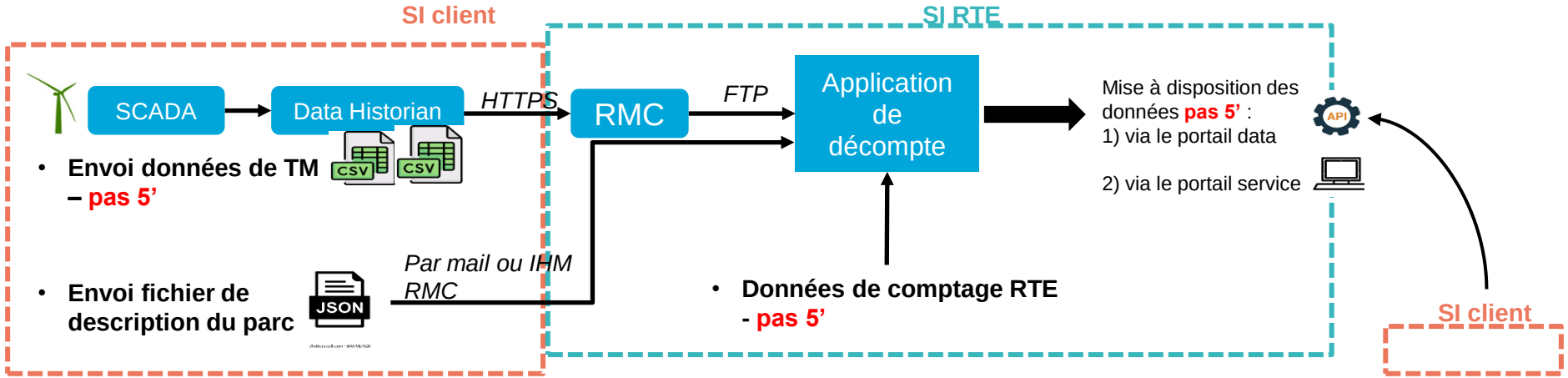
Proposition A concerter : 1Ier Janvier 2026

Données de TM au pas 5’ pour l’ensemble des parcs

Cas 1 – Envoi des données de TM au pas 5’

Solution cible

- **Etape 1** – Envoi des données de TM au pas 5
- **Etape 2 –** Calcul du décompte au pas 5’ à partir des données de comptage au pas 5’
- **Etape 3** – Données de comptage disponibles via portail service et portail DATA au pas 5’



Cas 2 – Envoi des TM au pas 10’

Solution provisoire

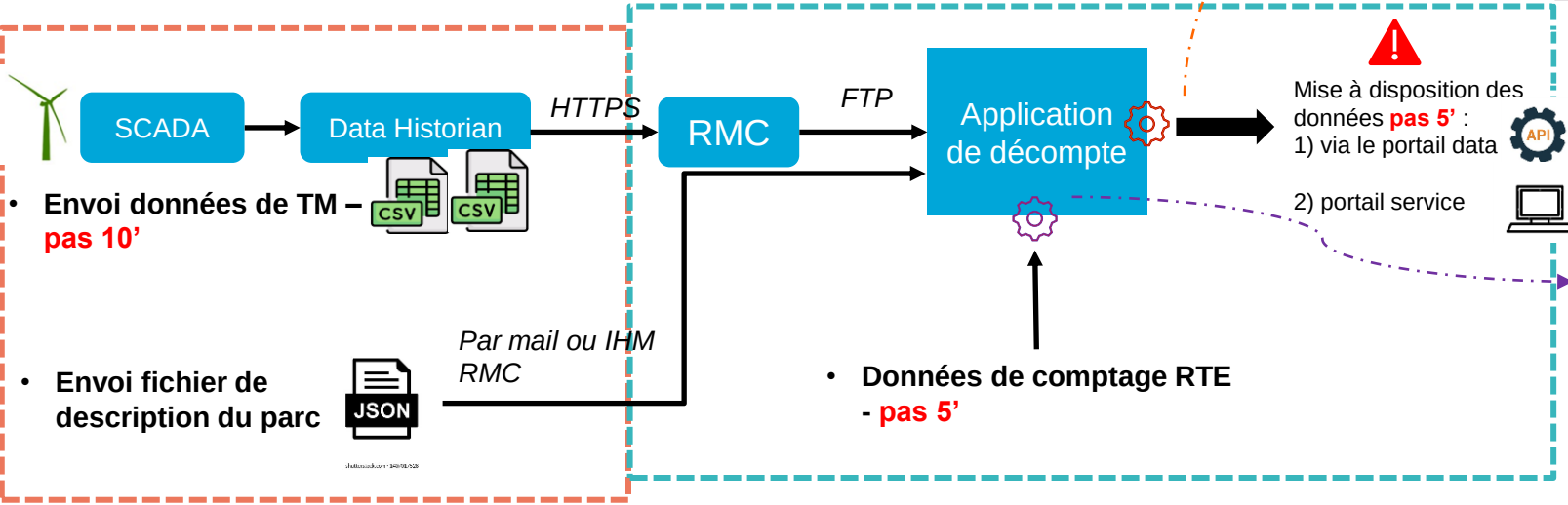
Etape 1 – Envoi des données de TM au pas 10’
Etape 2 – Calcul du décompte au pas 10’ à partir des données de comptage au pas 5’ :
→ Conversion 1 : des données de comptage au pas 10’ = Moyenne des pas 5 min de la période 10 min correspondante
→ Conversion 2 : Le résultat du décompte au pas 10 min doit être converti au pas 5 min. Cette conversion consiste à dupliquer le point 10 min sur les deux points 5 min qui l'encadrent
Etape 3 – Données de comptage disponible (via portail service et portail DATA au pas 5’)

Exemple Conversion 2

	10’ → 5’	
15h00	100	100
15h05		100
15h10	120	120
15h15		120
15h20	110	110
15h25		110

SI client

SI RTE



Exemple Conversion 1

	5’ → 10’	
15h00	100	110
15h05	120	
15h10	140	150
15h15	160	
15h20	100	105
15h25	110	

Bascule d'un client vers le pas 5'

- **Rappel des tests techniques à réaliser en Phase 1** (environnement de préproduction) :

1) Tests de connectivité
2) Tests d'envoi de données
3) Tests de bout-en-bout

→ Le PV de recette Phase 1 est accordé si aucune réserve n'est émise sur les tests techniques

- **Rappel des tests fonctionnels à réaliser** :

1) Validation documentaire (caractéristiques du parc + chaine de transmission des télémesures)
2) Validation des données (basée sur des échantillons de données transmis par le client)
3) Tests de bout-en-bout

- **Cas d'un client qui a signé un PV recette avec tests sur un pas 10':**
  - Tests techniques

    Seuls les tests de bout-en-bout d'envoi de données de TM doivent être validés sur l'environnement de préproduction **au pas 5',** avant bascule sur l'environnement de production au pas 5'.

  - Tests fonctionnels

    Seuls les tests de bout-en-bout doivent être validés sur l'environnement de préproduction **au pas 5'.**

Calcul de l'indicateur Taux de répartition fine

Extrait CG du CPA
Rappel Calcul Indicateur

Le système calcule le pourcentage de répartition fine par parc et par mois comme suit :

TAUX_ Répartition-Fine_Parc_Mois =
(NB_ Répartition-Fine_Parc_Mois / NB_TOT_Parc_Mois) * 100

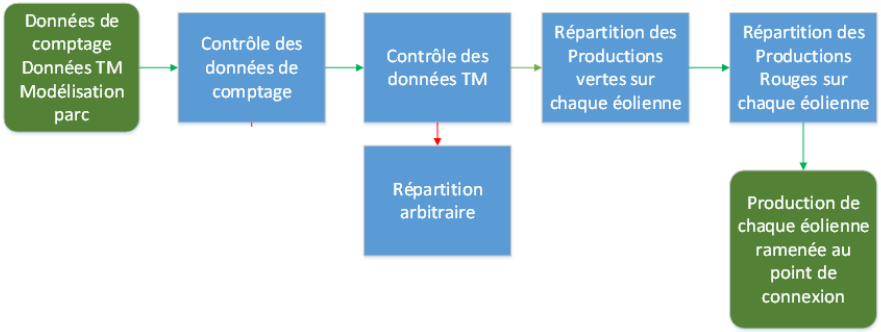
où :

- NB_TOT_Parc_Mois : le nombre total de points[10] par parc et par mois ;
- NB_Répartition-Fine_Parc_Mois : le nombre de points[11] en répartition fine par parc et par mois ;

[10] Un point correspond au résultat de la répartition qui s'opère par pas 10 minutes pour chaque mât éolien
[11] Un point correspond au résultat de la répartition qui s'opère par pas 10 minutes pour chaque mât éolien

→ 5 minutes

Rappel Fonctionnement de l'algorithme



Pas d'impact sur le résultat du calcul de l'indicateur

Impact ISP15 documentation

Type	Référence
Fonctionnel	Description de l'algorithme de détermination de la production d'une éolienne ramenée au point de connexion
Technique	Guide d'implémentation des échanges de données entre RTE et les producteurs éoliens offshore dans le cadre de la prestation de décompte éolien offshore
	Guide Utilisateur HTTPS RMC
	Guide Utilisateur IHM RMC
Contractuel	CG du CPA
Technico-fonctionnel	Stratégie de de test
	PV da validation de la phase 1
	Cahier des charges Comptage et Décompte

Mise à jour documentaire

- Présentation en mode révision des modifications lors d'un prochain GT : 21/09/2023
- Mise en consultation T1 2024
- Publication portail services : 30 Avril 2024
- Notification des évolutions au pour entrer en application le 1Ier Juin

Nécessite d'avenant au CDC

Annexe

Annexe 1: Détail impacts sur les API (1/2)

Extrait GT Comptage & Données
19-04-2023

Données concernées	Pas cible	Impact sur le Portail Data	Impact sur le Portail Services
Données de Comptage: • Puissance moyenne active soutirée/injectée brut et/ou validée • Puissance moyenne réactive soutirée/injectée brut et/ou validée Portail Services RTE : Visualiser les données de Comptage, - Télécharger vos données en masse «tous mes points de comptage validé » Portail Data: API Big Metering, API Speed Metering, Speed Metering View	1’ , 5’, Donnée brute	**SPEED Metering (View) et SPEED Physical (View)** ✓ Le champ résolution est une variable d’appel à l’API qui est actuellement valorisé à PT1M ou PT10M, et qui sera valorisé à PT1M ou **PT5M** ou PT10M	Un contrôle sera mis en œuvre pour: • empêcher de sélectionner une date de début et une date de fin à cheval sur la période avant et après bascule au pas 5’ • Empêcher de comparer deux périodes sur 2 pas différents 
Données Physiques: • Puissance moyenne active injectée • Puissance moyenne active soutirée Portail Services RTE : Visualiser les données Physiques, Télécharger vos données en masse « tous mes points physiques » (données validées), Notification sur dépassement de seuil de consommation (NDCONSO) Portail Data: API Big Physical, API Speed Physical, Speed Physical View	5’, Donnée validée	**BIG Metering & BIG Physical** Ressource « validated_points » ✓ Le champ résolution est une variable d’appel à l’API qui est actuellement valorisé à PT10M, et qui sera valorisé à **PT5M** ou PT10M	

Remarques

1/ Les données réseau permettant la facturation du CART resteront au pas 10 min (cf Annexe 1)

2/ Cas d’un appel sur une période contenant la date de bascule : l’API répondra seulement avec les données disponibles au pas de restitution demandé

Détail impacts sur les API(2/2)

Extrait GT Comptage & Données
19-04-2023

Modalités de republication:

✓ RTE prévoit de réaliser toutes les republications au pas d'origine de la donnée. Ainsi si la donnée a déjà été publiée au pas 10 min avant la date de bascule, sa republication éventuelle après la date de bascule se fera également au pas 10 min (principe d'homogénéité).

Traitement des cas particuliers:

✓ A l'horizon 2024/2025, on estime que le reliquat des compteurs non migrés sous IP serait de l'ordre de 250 unités. C'est une hypothèse conservatrice et les compteurs concernés seront ceux des sites hydrauliques essentiellement. Pour gérer ce cas, RTE propose de convertir les données de comptage validées (actuellement moyennées au pas 10 min) au pas 5 min en dupliquant la valeur du pas 10 min sur les deux pas 5 min qui l'encadrent.